RAPPORT DE GESTION

20 21



SOMMAIRE

IN	ITRODUCTION	3
1.	FAITS MARQUANTS ET RÉSULTAT DE LA MUTUELLE EN 2021	4
2.	ENGAGEMENTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	6
3.	INDICATEURS D'ACTIVITÉ 2021	8
4.	COMPTE DE RÉSULTAT 2021 COTISATIONS PRESTATIONS ÉMISES CHARGES D'EXPLOITATION DE LA MUTUELLE RÉSULTAT DES PLACEMENTS CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE COMPTE DE PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS (PAE) AUTRES PRODUITS TECHNIQUES AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS AFFECTATION DU RÉSULTAT	9 10 10 11 12 13 13 15 15
5.	BILAN ACTIF PLACEMENTS VALEURS MOBILIÈRES PATRIMOINE IMMOBILIER CRÉANCES AUTRES ACTIFS	16 17 18 19 19
6.	BILAN PASSIF FONDS PROPRES PROVISIONS TECHNIQUES PROVISIONS MATHÉMATIQUES PGG PPAE PGP PROVISION POUR GARANTIE PLANCHER PASSERELLE PRE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES AUTRES DETTES	20 21 22 23 23 23 23 23 23 23 23
7.	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	25
8.	RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÈGLEMENTAIRE BILAN ACTIF A1 ACTIFS INCORPOREL A2 PLACEMENTS IMMOBILIERS A2 AUTRES PLACEMENTS A2 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE (PDD) A3 PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFÉRENTES AUX OPÉRATIONS EN UNITÉS DE COMPTE A6 CRÉANCES A7 COMPTES DE RÉGULARISATION BILAN PASSIF B1 FONDS PROPRES B2 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES B6 PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES B9 DETTES	27 27 27 28 28 30 30 30 30 30 30 32 32
	B10 COMPTES DE RÉGULARISATION COMPTE DE RÉSULTAT CHARGES D'EXPLOITATION ALLOCATION DES PRODUITS FINANCIERS AUX COMPTES NON-TECHNIQUES	32 32 32 32 33

INTRODUCTION

Ce rapport est découpé en 2 parties :

- La première partie correspond au rapport de gestion réglementaire hors éléments comptables détaillés, dont le principe et le contenu sont définis par l'article L.114-17 du Code de la mutualité et qui constitue un véritable instrument d'information pour l'Assemblée Générale.
- La deuxième partie complète le rapport des éléments comptables de l'exercice.

Dans ce rapport, La France Mutualiste est aussi dénommée la mutuelle ou LFM.

FAITS MARQUANTS ET RÉSULTAT DE LA MUTUELLE EN 2021

Après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire, la mutuelle a enregistré une forte reprise de son activité en 2021, avec une collecte en croissance de plus de 13%, et retrouvé un nombre d'adhérents en croissance (+643 sur l'année 2021). Dans le même temps, elle a poursuivi activement la mise en œuvre de son plan de transformation : élargissement de l'offre produits, développement de l'approche multi-canal, poursuite du plan de modernisation et mise à l'image de ses agences, refonte de l'architecture informatique, amélioration de la qualité de service rendue aux adhérents.

Le chiffre d'affaires brut s'établit à 390,6 M€, en croissance de +13,3% sur 2020. Cette évolution est contrastée entre :

- L'épargne-retraite, en croissance de +22,5% à 314,4 M€. L'essentiel de cette collecte s'est portée sur le multi-support Actépargne2, qui a reçu 269 M€ de cotisations. LFM PER'FORM, le Plan d'Épargne Retraite individuel de LFM, lancé en décembre 2020, a collecté 7,4 M€ pour 1 513 souscriptions.
- La RMC, dont la collecte continue de se contracter, à 76,2 M€ soit 13,5% par rapport à 2020. Cette décroissance s'explique par la diminution de ce portefeuille, qui s'est réduit de -5% en 2021, mais également par une hausse limitée du plafond majorable, générateur de reversements par les adhérents;

LFM a poursuivi son effort de diversification vers les unités de compte (UC), dont la collecte a progressé de +77,9%, à 72,8 M€. Cette dernière représente désormais plus de 23% des cotisations des multi-supports, grâce notamment aux profils de gestion proposés dans Actepargne2. Par ailleurs, le produit Passerelle, lancé en 2020, a permis de transférer en 2021 plus de 38 M€ d'encours de mono-supports vers un contrat diversifié 65% fonds en euros - 35% unités de compte, et offrant à nos adhérents une garantie du capital investi à l'échéance du 2/01/2031 ou en cas de décès. Au total, le flux net sur les unités de compte atteint 81,9 M€ en 2021, ce qui, combiné avec la forte croissance des marchés actions, porte l'encours des provisions techniques UC de LFM à plus de 523,8 M€ au 31/12/2021, soit 6,9% du total des provisions techniques de la mutuelle, contre 5,2% un an plus tôt.

Toutefois, soucieuse de préserver la pérennité du fonds en euros comme véhicule de mutualisation et de protection de l'épargne dans le contexte des taux bas que nous connaissons, LFM a proposé à ses adhérents, qui l'ont approuvé en assemblée générale extraordinaire d'octobre 2021, une harmonisation des taux garantis sur l'ensemble de sa gamme de produits d'épargne, désormais fixés à 0% brut de frais de gestion. Cette mesure qui prend effet à compter d'avril 2022, permet à la mutuelle, grâce à l'amélioration de son ratio de solvabilité induit par cette mesure, de poursuivre et d'accélérer la diversification de son actif général en actions et immobilier, plutôt que d'investir en obligations à des taux très faibles. Plus de 5% de l'actif général seront ainsi transférés en actifs diversifiés dans les deux années à venir.

Les prestations versées aux adhérents de la mutuelle se sont élevées à 489,9 M \in en 2021, en croissance de +1,2% sur 2020. Après la croissance de +12,4% en 2020 partiellement due à la crise sanitaire, les capitaux décès sont encore en augmentation en 2021, mais à un rythme plus modéré de +2,8%. En revanche, les arrérages de rente poursuivent leur baisse, à -5,7%, au rythme de décroissance du portefeuille de la RMC. Enfin, avec la forte augmentation des encours de produits d'épargne, le montant des rachats (partiels et totaux) est en croissance de +6,4%, à 96,4 M \in .

Le flux net (chiffre d'affaires moins prestations) est donc resté négatif en 2021 (-99,3 M€) quoiqu'en nette amélioration par rapport à 2020 (-139,5 M€). Malgré ce flux négatif, les provisions techniques (brutes de

réassurance, y compris UC) ont légèrement progressé (+1,1%), pour atteindre 7 620 M€ au 31 décembre 2021. A noter que, dans le contexte de taux obligataires historiquement bas, LFM a poursuivi sa politique de rechargement de ses réserves, en portant le taux technique marginal de provisionnement des rentes RMC à 0,9%, contre 1,05% à fin 2020, soit un rechargement de 39 M€. La provision pour participation aux excédents a également été renforcée, grâce au bon rendement de l'actif général.

La mutuelle a maintenu un effort d'investissement significatif en 2021 pour la poursuite de son plan de transformation :

- > Renforcement de son réseau (+ 10 conseillers mutualistes), et développement d'une infrastructure de distribution multi-canal . A fin 2021, une plateforme de vente à distance est en cours de création. Dotée de 5 à 10 conseillers, elle s'adressera en priorité aux adhérents n'ayant pas eu de contact avec la mutuelle depuis plusieurs années, puis à la gestion des prospects recrutés par canaux digitaux.
- > Renforcement également des fonctions siège (+16 ETP), en particulier sur les fonctions d'expertise.
- **>** Poursuite d'une communication active à travers une campagne multimédia (télé, presse écrite et media internet);
- Diversification de l'offre : lancement du Plan d'Épargne Retraite LFM PER'FORM.
- Poursuite de la transformation en profondeur de l'architecture informatique, avec la préparation de la migration de l'ensemble du portefeuille de contrats d'épargne sur le système de gestion Kelia. Cette migration de plus de 130.000 contrats est prévue pour avril 2022, concomitamment avec le changement de taux garantis. Elle sera suivie quelques mois plus tard par celle des contrats RMC et R4. D'autres briques importantes de l'architecture informatique de LFM ont été déployées en 2021 (modernisation de l'outil CRM, déploiement de nouvelles fonctionnalités de consultation et de gestion dans l'espace adhérent du site LFM, etc..).
- **>** Poursuite du programme de modernisation et de mise à l'image du réseau des agences, lancé fin 2019. En 2021, 17 agences ont été rénovées ou déplacées.

Le résultat des placements de l'actif général ressort à 251,9 M€ en 2021, contre 257 M€ en 2020, soit un taux de rendement comptable de 3,11%. Ce résultat intègre en particulier un montant prudent de réalisation de plus-values actions (21 M€, soit à peine plus de 4% du stock de plus-values latentes du portefeuille au 31/12/2021) et de plus-values immobilières (33 M€, soit 3,4% du stock de plus-values latentes à la clôture).

Le résultat 2021 avant impôts de LFM s'établit à 43,4 M€, en contraction de 5,4 M€ par rapport à 2020. Cette évolution provient pour l'essentiel :

- D'une augmentation des chargements (+2,7 M€), liée à la croissance des provisions mathématiques, ainsi qu'au rattrapage des chargements de 2020 sur le produit R4 (à hauteur de 1 M€);
- **>** D'une légère augmentation des marges financières (+0,3 M€, à 23,6 M€, pour la marge sur provisions techniques, et +0,7 M€, à 34,3 M€ pour la marge sur fonds propres), en lien avec des encours gérés en légère croissance ;
- D'une augmentation des frais généraux de 8,3 M€, liée à la croissance des effectifs et aux investissements du plan de transformation (notamment au remplacement de la plateforme de gestion des contrats d'assurance vie, à hauteur de 5 M€). Une provision pour risque de 2,2 M€ a été enregistrée, permettant de prendre en charge l'amélioration de la qualité des données contrats et clients de la mutuelle (clauses bénéficiaires, données d'état civil et adresses, coordonnées bancaires, etc...)

La charge d'Impôts sur les sociétés reste élevée, à 18,1 M€, soit un taux de 41,7% du résultat avant impôt. Comme l'an dernier, ce taux élevé provient de la réalisation d'actifs détenus en portefeuille depuis plus de 10 ans, soit avant l'entrée en fiscalité de LFM, et qui portaient des plus-values latentes fiscales significatives.

La France Mutualiste n'a pas d'évènements post-clôture à mentionner dans ce rapport. Elle est évidemment attentive à l'évolution du conflit en Ukraine et à ses conséquences sur son activité, et signale qu'elle n'y est pas exposée directement, n'ayant ni des personnes visées par le gel des avoirs dans sa base d'adhérents, ni des titres russes ou ukrainiens dans ses portefeuilles d'investissements.

2 ENGAGEMENTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

La responsabilité sociale et environnementale est au fondement de notre mutuelle, qui est animée par cette mission de protection et d'intérêt général qui s'inscrit au cœur d'actions concrètes et porte sur 3 axes :

- Vis-à-vis de nos adhérents (axe 1), nous voulons être un assureur responsable, à travers nos solutions d'assurance, nous leur permettons d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement,
- **Vis-à-vis de la société** dont nous faisons partie (axe 2), nous voulons être une entreprise citoyenne et engagée (partenariats avec des associations, fonds social et d'entraide...).
- Vis-à-vis de nos collaborateurs (axe 3), et de tous les bénévoles qui nous accompagnent, nous voulons être une entreprise centrée sur l'humain.

Dans ce cadre, les réalisations de 2020 ont été multiples, malgré les contraintes de la crise sanitaire :

AXE1 - Être un assureur responsable:

- L'évolution de la garantie de son fonds en euro. Une stratégie qui bénéficiera aux adhérents avec de meilleures perspectives de performance à moyen terme grâce à la diversification des actifs du fonds.
- **)** La conception de ses produits d'épargne : ainsi le produit LFM PER'FORM propose dans sa gamme 6 fonds labellisés ISR.
- > Une politique d'investissement institutionnel qui intègre dans sa gestion des objectifs ad hoc : réduction de l'impact carbone, investissement dans des supports responsables (green et social bonds), ...

AXE 2 - Agir pour la société, en soutien de ses adhérents et leur entourage, fragilisés par des évènements imprévisibles :

- Mobilisation du fonds social et d'entraide de la mutuelle.
- > Renforcement du lien social intergénérationnel à travers de nombreuses initiatives :
 - Dans la continuité de notre observatoire qui étudie et cultive les liens entre générations, La France Mutualiste a lancé son premier appel à projets Générations+ pour soutenir des projets favorisant la solidarité intergénérationnelle en France. En 2021-2022, nous accompagnons 5 projets lauréats qui bénéficient d'une dotation financière et d'un programme d'incubation avec un incubateur partenaire.
 - En 2021 dans un contexte sanitaire qui oblige à la distanciation sociale: nous avons diffusé une newsletter culturelle mensuelle destinée à nos adhérents de plus de 65 ans en colla-

- boration avec l'association « Tous en tandem », créateur d'animations interactives, culturelles et intergénérationnelles pour les seniors.
- Nous soutenons le navire l'Hermione et plus particulièrement son volet formation qui œuvre pour l'intégration professionnelle et sociale des jeunes. En 2021, L'Hermione a été reconnue comme organisme de formation. Grâce à notre soutien, il a pu développer des programmes de formation / sensibilisation aux métiers de la filière maritime, de la valorisation des métiers manuels et des formations autour de ses valeurs associatives et comportementales (engagement, passion, savoir-faire, transmission et solidarité) au bénéfice de publics jeunes.

AXE 3 - Placer les femmes et les hommes au cœur du projet d'entreprise

Attractivité/ Rétention des talents :

> Poursuite d'un plan de recrutement soutenu : 46 créations de postes pourvus, dont 4 grâce à la mobilité interne et 5 grâce à la cooptation.

Gestion et développement des compétences

- > Mise en place d'un nouveau plan d'action d'accompagnement individuel (1,5 actions en moyenne par collaborateur)
- > Continuité des formations en distanciel et présentiel avec 92% des collaborateurs qui ont suivi au moins une formation en 2021, le budget formation 2021 représente 1,9 fois le minimum légal.

Qualité de vie au travail :

- ➤ Déploiement de l'Accord Qualité du travail et de vie au travail, signé le 18 décembre 2020. 84% des engagements concrets sont déjà lancés ou terminés, seulement 1 an après sa signature.
- > Trophée d'argent de la catégorie QVT des Victoires des Leaders du Capital Humain 2021, un événement organisé par Leaders League qui vise à valoriser les innovations RH d'entreprises en croissance.

Coopération et transversalité durable :

- > Continuité des initiatives pour favoriser la coopération
- > Enrichissement du cursus managérial « Ambition managers » pour développer la capacité à donner du sens

Travail hybride:

- > Accompagnement des collaborateurs / managers : baromètre salariés, enquêtes régulières salariés, enrichissement du livret du « Flex manager » (Bonnes pratiques en confinement / Télétravail / Site) grâce aux apprentissages de la crise sanitaire
- > Événements tous collaborateurs à distance (réunions collaborateurs, vœux, ...)
- > Campagne de sensibilisation sur le droit à la déconnexion et formation « Anticiper les risques psychosociaux dans son équipe » pour les managers
- > Signature de l'accord collectif télétravail « Génération 2 » le 17 décembre 2021
- Accompagnement des managers et des collaborateurs dans l'adoption du travail hybride depuis le retour progressif sur site

3 INDICATEURS D'ACTIVITÉ 2021

L'activité 2021 de LFM a été caractérisée par une forte hausse du nombre de souscriptions (+44,8%), et par un apport net positif du nombre d'adhérents (+0,3%).

En termes de souscriptions, la performance de +44,8% par rapport à 2020 est portée par les produits d'épargne (+2 666 souscriptions) et par le produit LFM PER'FORM (+1 467 souscriptions). Le produit historique RMC est également en hausse avec +246 souscriptions. La hausse sur l'épargne s'explique par la souscription de près de 10.000 souscriptions de notre produit phare Actépargne 2, et du produit Passerelle proposé à nos adhérents en transfert de contrats mono-supports dans le cadre de la loi Pacte. Le Plan d'Épargne Retraite individuel LFM PER'FORM, lancé fin 2020, a connu un lancement commercial réussi dans le réseau en 2021 avec 1 513 souscriptions. Enfin, notre produit de prévoyance Assurance des Accidents de la Vie s'est maintenu en 2021 avec 663 souscriptions. Ce contrat est distribué par notre filiale Media Courtage.

SOUSCRIPTIONS	2020	2021	Variation 20	21/2020
	2020		en nombre	en %
RMC	487	733	246	50,5%
ÉPARGNE	8567	11 233	2 666	31,1%
LFM PER'FORM	46	1 513	1 467	3189,1 %
PRÉVOYANCE	667	663	- 4	- 0,6 %
TOTAL	9 767	9 767 14 142 4 375		44,8%

Le volume de contrats gérés par la mutuelle a crû en 2021 de 2 531 contrats (+1,0%) :

- Le portefeuille de contrats de type RMC continue progressivement de décroitre (perte de 5 500 contrats par rapport à fin 2020), conséquence du vieillissement de la population des adhérents et du non-renouvellement des générations.
- ➤ A l'inverse, le portefeuille de contrats d'épargne progresse avec un gain net de +6 077 contrats par rapport à fin 2020. Le nouveau produit LFM PER'FORM a également contribué à la croissance de notre portefeuille avec +1 517 contrats.
- > Enfin, le produit Assurance des Accidents de la Vie a enregistré un apport net de +433 contrats.

PORTEFEUILLE	2020	2021	Variation	2021/2020
			en nombre	en %
RMC (AG + R4)	111 815	106 319	-5 496	-4,9%
ÉPARGNE	142 749	148 826	6 077	4,3%
LFM PER'FORM	46	1 563	1 517	3297,8%
PRÉVOYANCE	577	1 010	433	75,0%
TOTAL	255 187	257 718	2 531	1,0%

L'année 2021 est une nouvelle référence en termes de recrutement de nouveaux adhérents, qui sont 10 331 à avoir rejoint notre mutuelle cette année, lui permettant de retrouver un solde net positif du nombre d'adhérents (+665) par rapport à 2020.

ADHÉRENTS	2020	2021	Variation 2021/2020		
ADITERENTS	2020 2021		en nombre	en %	
NOMBRE	221 753	222 418	665	0,3%	

4 COMPTE DE RÉSULTAT 2021

Le résultat net de la mutuelle ressort à **25,3 M€** sur l'exercice 2021, en amélioration de +6,3% par rapport à 2020.

Compte de résultat (en K€)	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2021
VIE		
Cotisations	341 699	388 005
Produits net des placements (Acav compris)	263 381	311 542
Autres produits techniques	934	918
Autres produits non techniques	5 350	1 490
Autres produits exceptionnels	-	-
TOTAL PRODUITS VIE	611 363	701 955
Charge des prestations	491 041	496 426
Charge des provisions d'assurance	-103 593	-13 633
Participation aux résultats	116 204	109 234
Autres charges techniques	56 582	64 695
Autres charges non techniques	2 109	1 783
Autres charges exceptionnelles	-	-
TOTAL CHARGES VIE	562 342	658 504
NON VIE		
Cotisations	19	47
TOTAL PRODUITS NON VIE	19	47
Autres charges techniques	234	136
TOTAL CHARGES NON VIE	234	136
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	48 806	43 362
Impôts	25 113	18 078
RÉSULTAT NET	23 693	25 284

COTISATIONS

Les cotisations Vie 2021, brutes de réassurance, s'élèvent à 390,6 M€, en hausse de +13,3% par rapport à 2020, et se répartissent comme suit :

Cotisations (en M€) activité vie	2020	2021	Variation 2020/2	
			en valeur	en %
Épargne et retraite	256,6	314,4	57,8	22,5%
Famille RMC	88,1	76,2	-11,9	-13,5%
TOTAL	344,7	390,6	45,9	13,3%

La baisse de la collecte du produit RMC en 2021 s'explique par la baisse du nombre de contrats RMC et par la faible réévaluation du plafond majorable de la rente mutualiste (2,50 € en 2021 vs. 13,75 € en 2020).

Les cotisations des produits d'épargne sont en hausse de +22,5% grâce notamment à une activité soutenue au dernier trimestre de l'année. Ils comprennent 73 M€ de collecte sur les unités de compte. Le produit LFM PER'FORM a généré des cotisations de 7,2 M€ sur l'exercice 2021.

PRESTATIONS ÉMISES

Prestations (en M€)	2020	Variation 2020/20	020/2021	
r restations (en ino)	2020	2021	en valeur	en %
RMC (y compris R4)	261,4	255,1	-6,3	-2,4%
Décès	151,5	151,0	-0,4	-0,3%
Rentes	103,7	97,6	-6,1	-5,9%
Rachats	6,2	6,5	0,3	4,7%
UC et Épargne	222,8	234,8	11,9	5,4%
Décès	111,4	11,2	7,8	7,0%
Rentes	27,0	25,6	-1,4	-5,1%
Rachats	84,4	89,9	5,5	6,5%
TOTAL	484,2	489,9	5,7	1,2%

Les décès ont augmenté de +2,8% au cours de l'année 2021 (+7,3 M€), évolution qui s'explique par le vieillissement du portefeuille.

On observe également une hausse des rachats : +5.8 M€, soit +6,4%, entre 2020 et 2021, en raison de l'augmentation des provisions mathématiques des contrats rachetables.

CHARGES D'EXPLOITATION DE LA MUTUELLE

Les charges (par nature de dépense) de la mutuelle se répartissent comme suit :

Frais généraux (en K€)	2020	2021	Variation 2021/2020		Poids
Train generalization its,			en valeur	en %	2021
Moyens humains (coûts salariaux, honoraires, prestataires, formation)	38 055,1	42 348,7	4 293,6	11,3%	56,9%
Charges externes	25 861,2	29 908,2	4 047,0	15,6%	40,2%
Frais généraux hors Vie Mutualiste	63 916,3	72 256,9	8 340,5	13,0%	97,1%
Vie Mutualiste (coûts de fonctionnement et réunions annuelles)	943,0	969,1	26,1	2,8%	1,3%
Impôts et taxes	2 760,3	2893,7	133,5	4,8%	3,9%
Refacturations SCI	-2 004,4	-1 731,2	273,2	-13,6%	-2,3%
Impôts et taxes, Refacturations SCI	755,9	1 162,5	406,6	53,8%	1,6%
TOTAL	65 615,2	74 388,5	8 773,3	13,4%	100,0%

Les frais généraux 2021, après les refacturations aux SCI, ressortent à 74,4 M€, en croissance de +13,4% par rapport à 2020

Les moyens humains sont en hausse de +4,3 M€. Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution du nombre de postes occupés, en lien avec le plan de transformation de LFM.

Les effectifs salariés de la mutuelle ressortent à 404,4 ETP en moyenne sur l'année 2021 (hors les 14 gardiens d'immeuble) soit +26,8 ETP (+7,1%) par rapport à 2020.

Nombre moyen des ETP* contractuels	2020	2021
dont cadres	159,0	180,2
dont techniciens	192,5	202,1
dont employés	26,1	22,1
TOTAL	377,6	404,4

(*) Equivalent Temps Plein

Les frais de fonctionnement progressent de +4,0 M€. Ils comprennent les coûts des projets liés au plan de transformation, dont notamment la mise en place du nouveau système de gestion « Kelia », qui va recevoir la migration des contrats d'épargne en avril 2022 et RMC début 2023. Ils incluent également les investissements de développement commercial (mise à l'image des agences, campagnes de notoriété sur les principaux medias,..)

Les frais de la Vie Mutualiste sont stables.

RÉSULTAT DES PLACEMENTS

Les produits et charges de placements de l'actif général (hors Unités de compte) sont les suivants :

Produits et charges des placements (en M€)	2020	2021	Variation en valeur
Revenus des placements	224,6	224,2	-0,4
Revenus immobiliers y compris SCI LFM	43,3	36,7	-6,6
Revenus financiers	181,4	187,5	6,2
Autres produits des placements	1,8	2,9	1,1
Produits provenant de la réalisation des placements	92,6	63,4	-29,3
Plus-values immobilières y compris SCI LFM	28,5	33,0	4,5
Plus-values financières	64,1	30,3	-33,8
Total des produits de placements	319,1	290,5	-28,7
Frais de gestion	12,4	12,8	0,3
Frais de gestion immobilier	8,9	9,4	0,5
Frais de gestion valeurs mobilières	3,6	3,4	-0,2
Pertes provenant de la réalisation des placements	29,2	20,4	-8,8
Pertes immobilières y compris SCI LFM	0,3	0,2	-O,1
Pertes financières	29,0	20,2	-8,8
Autres charges des placements	20,5	5,4	-15,1
Autres charges immobilières	7,7	8,0	0,3
Autres charges financières	12,8	-2,6	-15,4
Total des charges des placements	62,1	38,5	-23,6
PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	257,0	251,9	-5,1

Les produits nets des placements 2021 s'établissent à 251,9 M€ en retrait de 5,1 M€ par rapport à 2021. Le taux de rendement de l'actif général est en légère baisse de 8 points de base à 3,11%.

Les principaux éléments de variation positive par rapport à 2020 sont :

- L'absence de provisionnement significatif en 2021 (+6,7 M€).
- Les produits financiers issus des OPCVM obligataires non cotés : progression des coupons reçus du fait de la montée en puissance de cette classe d'actifs au sein du portefeuille (+4,3 M€).
- Une progression des plus-values immobilières suite au programme de cession par lot et à la vente d'un immeuble de bureaux.
- Une hausse des réalisations des plus-values des OPCVM actions (+2,2 M€) du fait du transfert vers les UC des fonds AIS Protect 85 et LFM Actions Monde Volatilité Contrôlée.
- Les premières réalisations des OPCVM actions non cotées (+1 M€).

A l'inverse, les éléments ayant contribué négativement à cette évolution sont :

- Une diminution des produits financiers du portefeuille obligataire (-12,4 M€) traduisant la baisse progressive du rendement obligataire observée sur les marchés de capitaux ces dernières années.
- Une moindre sollicitation des plus-values des OPCVM d'obligations convertibles (-5,3 M€). Nous avons continué l'arbitrage des convertibles européennes au profit des convertibles globales.
- Une baisse des revenus des SCI (-6,5 M€), du fait de la non-distribution d'acompte sur dividende par la SCI Groupe Jaurès, contrairement à 2020.

CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE

Charge de provision d'assurance vie et techniques (en M€)	2020	2021
Provisions d'assurance vie	-154,8	-142,7
Provisions unités de compte	49,9	130,1
Autres provisions techniques	1,3	-0,9
TOTAL	-103,6	-13,6

Les provisions techniques de la mutuelle ont diminué de 13.6 M€ entre 2020 et 2021, ce qui s'explique par :

- Une baisse des provisions d'assurance vie (nette d'Intérêts techniques et PAE) de 142,7 M€ en raison de la collecte nette négative, et des arbitrages de l'euro vers l'UC.
- Des provisions des unités de compte en augmentation de 130,1 M€, liée à la bonne tenue des marchés, ainsi qu'à la dynamique d'arbitrage euro vers UC, liée en particulier au produit Passerelle, commercialisé depuis fin 2020 (investi à 35% en UC).
- Une variation des autres provisions techniques de 0,9 M€, due à la baisse de la provision de garantie plancher suite à la hausse des marchés d'actions.

COMPTE DE PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS (PAE)

Participation Aux Résultats (en M€)	2020	2021	Variation en valeur
Intérêts Techniques	50,2	43,4	-6,8
Participation aux excédents distribuée	51,8	48,3	-3,4
Variation de Provision pour Participation Aux Excédents - Avant exceptionnel (1)	53,4	56,9	3,5
Exceptionnel : Baisse du taux technique de la RMC (2)	-39,2	-39,4	-0,2
Variation de Provision pour Participation Aux Excédents (1)+(2)	14,2	17,5	3,2
TOTAL	116,2	109,2	-7,0

Le montant de la charge de participation aux résultats baisse de 7M€ entre 2020 et 2021, la portant à 109,2 M€.

Cette baisse est principalement expliquée par des produits financiers moins élevés attribués aux adhérents en 2021 qu'en 2020, en raison :

- **>** Du montant global de produits financiers plus faible en 2021.
- **>** De la part de produits financiers allouée aux fonds propres un peu plus élevés (en raison de l'augmentation du poids relatif des fonds propres par rapport à la valeur de l'actif).

Conformément à l'article D.223-3 du Code de la mutualité, on vérifie que le montant de Participation Aux Excédents effectivement distribué par la mutuelle respecte bien le minimum prescrit. Cette vérification est effectuée à un niveau global et montre que le surplus de Participation Aux Excédents, au-delà du minimum réglementaire, s'élève à 9,7 M€.

En terme de distribution aux adhérents, les taux servis en fin d'année sur le fonds en Euros ont été les suivants : 1,31% pour les produits multi-supports (taux porté à 1,51% si le pourcentage d'unités de compte sur le contrat est supérieur à 25%) et 1,10% pour les produits mono-supports.

PRODUITS	Taux de rendement attribué au titre de l'exercice
Bonépargne	1,10%
Rentépargne	1,10%
Funépargne	1,10%
Actépargne	N/A
Actépargne2	1,31%
Passerelle	1,51%
Livret Jeun' Avenir	1,31%
Livret RM	1,31%
R4 (EU)	1,20%
PER	1,60%
RMC	2,00%
RMC PEP	2,00%
RMC Rentes Auxiliaires	2,00%
RMC R4 (RU)	1,20%
Confort Obsèques	1,00%

AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

Ces produits de 0,9 M€ en 2021, correspondent :

- Au remboursement des frais de gestion par l'État à LFM sur le versement des majorations légales : 0,2 M€ en 2021 (contre 0,2 M€ en 2020).
- Aux rentes prescrites : 0,7 M€ (contre 0,6 M€ en 2020).

AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES

Cette ligne correspond principalement au retraitement fiscal de la part d'impôt sur la dotation à la réserve de capitalisation (1,5 M€).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La charge d'impôts ressort en baisse sensible en 2021 par rapport à 2020 : 18,1 M€ contre 25,1 M€ . Cette baisse s'explique principalement par :

- Un résultat comptable avant retraitement fiscaux en diminution de -5 M€ (43,8 M€ en 2021 contre 48.8M € en 2020), générant un gain d'impôt de -1,4 M€,
- La diminution du taux d'imposition (passage de 31 % à 27,5%) a généré un gain d'impôt de -2,4 M€.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat est mis en réserve dans son intégralité, sur décision de l'Assemblée Générale.

5 BILAN ACTIF

Le total de bilan de LFM ressort à 8 907,6 M€ au 31 décembre 2021, en croissance de +1,3% sur un an.

En €	BILAN ACTIF - GLOBAL LFM	2020	2021
A1	Actifs incorporels	390 862	346 967
A2	Placements	8 057 698 014	8 042 750 981
A2a	Terrains et constructions	784 489 217	786 045 923
A2b	Placements entreprises liées ou lien de participation	24 834 706	26 305 197
A2c	Autres placements	7 248 374 091	7 230 399 862
А3	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	402 444 171	526 157 632
A4	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	4 095 980	3 588 557
A4b	Provisions d'assurance vie	942 067	930 826
A4c	Provisions pour sinistres (vie)	27 270	29 817
A4e	Prov. pour participation aux excédents et ristournes (vie)	386 017	426 729
A4g	Provisions pour égalisation (vie)	0	0
A4i	Autres provisions techniques (vie)	2 740 626	2 201 185
A4k	Provisions techniques des opérations en UC	0	0
A5	Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution		
A6	Créances	98 332 470	95 068 989
A6a	Créances nées d'opérations directes	4 740 841	4 984 372
A6aa	Cotisations restant à émettre	3 265 205	3 425 418
A6ab	Autres créances nées d'opérations directes	1 475 636	1 558 954
A6b	Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
A6c	Autres créances	93 591 629	90 084 617
A6ca	Personnel	412 091	12 381
A6cb	État, organismes sociaux, collectivités publiques	75 917 370	74 659 972
A6cc	Débiteurs divers	17 262 168	15 412 263
A7	Autres actifs	72 889 664	78 857 122
A7a	Actifs corporels d'exploitation	2 315 798	2 610 951
A7b	Avoirs en banque, CCP et caisse	70 573 866	76 246 171
A8	Comptes de régularisation Actif	155 547 983	160 894 850
A8a	Intérêts et loyers acquis non échus	89 219 493	85 291 965
A8b	Frais d'acquisition reportés (vie)	0	0
A8c	Frais d'acquisition reportés (non-vie)	0	0
A8d	Autres comptes de régularisation	66 328 490	75 602 886
A9	Différences de conversion		
	TOTAL DE L'ACTIF	8 791 399 144	8 907 665 098

PLACEMENTS

L'évolution du portefeuille de l'actif général de La France Mutualiste entre 2020 et 2021 a été la suivante :

Placements (en valeur de marché, en M€)	2020	2021	Variation en valeur
Produits de taux d'intérêts	7 253,6	6 931,7	-322,0
Immobilier	1 578,8	1755,2	176,4
Produits actions	1 147,7	1398,9	251,3
Monétaire	183,8	201,3	17,5
TOTAL	10 163,9	10 287,1	123,2

Cette évolution s'explique principalement par :

- La poursuite de la progression des valorisations immobilières (cf. ci-dessous). Cette progression a plus que compensé l'impact des réalisations d'actifs immobiliers intervenus en 2021.
- La progression de l'exposition aux marchés actions sous l'effet de la réexposition aux marchés actions à partir d'octobre 2021 et de la hausse des marchés, compensant les sorties dues aux transferts de titres vers les UC et les réalisations de plus-values intervenues sur le premier semestre.
- Le désinvestissement obligataire net.

Les plus-values latentes continuent de progresser en 2021 sous l'effet du maintien du marché de l'immobilier résidentiel parisien et de la hausse significative des marchés actions. La légère remontée des taux d'intérêt a contribué à atténuer la progression des plus-values globales.

Plus ou moins values latentes (en M€)	2020	2021	Variation en valeur
Produits de taux d'intérêts	974,1	678,7	-295,4
Immobilier	807,0	978,0	170,9
Produits actions	271,7	527,3	255,6
Total immobilier et actions	1 078,7	1505,2	426,5
TOTAL	2 052,8	2 184,0	131,1

VALEURS MOBILIÈRES

Sur le portefeuille obligataire, 531,5 M€ ont été remboursés ou cédés en 2021.

Dans le même temps, 450,4 M€ ont été investis en obligations. Les obligations à taux fixe ont été achetées au taux actuariel moyen de 1,99% pour une maturité moyenne de 12,1 ans.

Les opérations de prêts de titres ont été renouvelés à hauteur de 150 M€.

Sur les BMTN, 4,5 M€ ont été remboursés.

62,3 M€ nets ont été investis sur la diversification obligataire.

Sur le portefeuille actions, 30,2 M€ ont été investis à partir d'octobre, dans le cadre du programme de diversification de l'actif général.

La diversification de la poche actions s'est également poursuivie avec la prise de nouveaux engagements dans des fonds de *private equity*. Les investissements nets ont été de 36,2 M€.

Au niveau de la diversification en pierre-papier, 7,6 M€ nets ont été investis.

En ce qui concerne les investissements stratégiques, La France Mutualiste a participé à l'augmentation de capital de Zaïon pour 1,5 M€ et a souscrit pour 0,1 M€ aux obligations convertibles émises par Les Béquilles Du Cognitif.

Portefeuille d'unités de compte :

L'encours en unités de compte est passé de 404,2 M€ fin 2020 à 526,2 M€ fin 2021, croissance liée pour moitié aux souscriptions/arbitrages et pour l'autre moitié à l'effet marché.

PATRIMOINE IMMOBILIER

La France Mutualiste possède au 31/12/2021 un parc immobilier constitué à 77% (en valeur d'expertise) d'immeubles à usage principal d'habitation, détenus soit en direct soit à travers 5 SCI dédiées. En 2021, elle a procédé à la cession d'un immeuble de bureau situé au Pecq (pour un prix de vente de 4,4 M€), et a poursuivi son programme de ventes à la découpe d'une partie de son patrimoine résidentiel (174 lots ont été cédés, pour un prix de vente de 74 M€). Un immeuble de bureaux situé à Nanterre et acquis en 2020 dans le cadre d'une VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement) a été livré fin 2021.

Le taux de rotation des locataires s'est sensiblement accéléré depuis le début de la crise sanitaire, générant une augmentation du taux de vacance, qui s'est établi à 3,4% en moyenne en 2021, contre moins de 2,5% avant la crise, et un gros volume de relocations : 400 logements ont été reloués cette année, pour plus de 16 773 m2.

Les revenus locatifs quittancés en 2021 ont représenté un peu plus de 47 M€. Le loyer moyen de relocation est d'environ 28 €/m²/mois avec un loyer moyen des locataires sortants de 27€/m²/mois.

CRÉANCES

Créances (en M€)	2020	2021	Variation
Créances nées d'opération directes	4,7	5,0	0,2
Autres Créances	93,6	90,1	-3,5
Dont État et organismes sociaux	75,9	74,7	-1,3
Dont débiteurs divers	17,3	15,4	-1,8
TOTAL	98,3	95,1	-3,3

■ Créances nées d'opérations directes

La diminution des créances nées d'opérations directes est faible et dépend fortement du traitement des opérations commerciales du mois de décembre.

■ Autres créances

Cette diminution s'explique principalement par :

- -3,6 M€ de demande de remboursement de majoration de l'Etat (contrat RMC)
- -0,6 M€ de charges à payer de CVAE suite à la diminution du taux par 2,
- 3,4 M€ lié au solde d'impôt sur les sociétés
- -1,4 M€ de diminution des comptes courant d'associés

AUTRES ACTIFS

Ce poste se décompose de la façon suivante :

■ Actifs corporels d'exploitation

lls correspondent pour l'essentiel à la valeur nette du matériel informatique pour 1,2 M€ et mobilier de bureau pour 1,4 M€.

■ Avoirs en banque, CCP et caisse

Banques CCP et caisses (en M€)	2020	2021	Variation
Avoirs (actif)	70,6	76,2	5,7
Dettes (passif)	0,0	-0,9	-0,9
TOTAL	70,6	77,2	6,6

7 BILAN PASSIF

En €	BILAN PASSIF - GLOBAL LFM	2020	2021
B1	Fonds mutualistes et réserves	970 629 141	999 445 480
B1.1	Fonds propres	970 629 141	999 445 480
B1a	Fonds d'établissement et de développement	1 105 002	1 105 002
B1b	Réserves de réévaluation	0	0
B1c	Réserves	945 831 809	972 622 266
B1d	Report à nouveau	0	434 196
B1e	Résultat de l'exercice	23 692 330	25 284 015
B1.2	Autres fonds mutualistes		
B2	Passifs subordonnés		
В3	Provisions techniques brutes	7 141 910 434	7 096 201 776
B3a	Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)		
B3b	Provisions d'assurance vie	6 768 705 116	6 713 186 518
ВЗс	Provisions pour sinistres (vie)	143 000 098	136 792 245
ВЗе	Provisions pour participation aux excédents	224 492 103	241 991 517
B3g	Provisions pour égalisation (vie)	0	0
ВЗі	Autres provisions techniques (vie)	5 713 117	4 231 496
B4	Provisions techniques des opérations en unités	393 773 445	523 829 212
B5	Engagements tech.opérations données en substitution	0	0
B6	Provisions pour risques et charges	10 427 571	11 275 468
B7	Fonds dédiés		
B8	Dettes pour dépôts en espèces reçus de cessionnaires	1 400 000	2 500 000
В9	Autres dettes	196 224 891	200 512 312
B9a	Dettes nées d'opérations directes	17 330 091	15 246 693
B9b	Dettes nées d'opérations de réassurance	1 370 249	1376 526
В9с	Dettes envers des établissements de crédit	1 694	932 801
B9d	Autres Dettes	177 522 857	182 956 292
B9da	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	152 645 453	152 533 289
B9db	Personnel	6 061 813	5 782 448
B9dc	États, organismes sociaux, collectivités publiques	6 416 340	6 161 463
B9dd	Créditeurs divers	12 399 251	18 479 091
B10	Comptes de régularisation - passif	77 033 662	73 900 849
B11	Différences de conversion		
	TOTAL DU PASSIF	8 791 399 144	8 907 665 098

FONDS PROPRES

Fonds mutualsites et réserves (M€)	2020	2021	Variation
Fonds d'établissement et de développement	1,1	1,1	0,0
Réserves	945,8	973,1	27,2
Résultat de l'exercice	23,7	25,3	1,6
TOTAL	970,6	999,4	28,8

L'affectation du résultat 2020 (24 M€) et la dotation de la réserve de capitalisation (3,1 M€) expliquent principalement la hausse des réserves.

PROVISIONS TECHNIQUES

PROVISIONS MATHÉMATIQUES

À fin 2021, les provisions mathématiques s'élèvent à 7 237 M€, en hausse de 1% par rapport à l'exercice précédent.

Cette hausse est due en grande partie à la croissance des PM en unités de compte, liées à la bonne tenue des marchés actions.

Les PM de la RMC ont baissé en 2021 (- 3%) malgré une baisse du taux technique marginal de provisionnement, qui a été plafonné à fin 2021 à 0.9% (le taux technique marginal de provisionnement était de 1,05% fin 2020) pour toutes les générations de contrats dont le taux excédait ce niveau.

Le plafonnement RMC :

- A permis de faire baisser le taux technique moyen instantané de 0,91% à 0,76% sur l'ensemble du portefeuille RMC au 31 décembre 2021,
- A engendré une augmentation des provisions mathématiques constituées de 39,4 M€.

Cette démarche de baisse progressive des taux, entamée par la mutuelle depuis 2005, concourt à améliorer l'adossement actif-passif et la solvabilité de la mutuelle en provisionnant de manière prudente l'enveloppe des garanties viagères de taux.

Montant en K€	Ouverture	Clôture	Variation en montant	Variation en %
PM en euro	6 768 705	6 713 187	-55 519	-0,8%
- RMC	3 362 120	3 255 326	-106 794	-3,2%
- Rentépargne	987 240	943 475	-43 764	-4,4%
- Funépargne	24 536	23 839	-697	-2,8%
- Bonépargne	16 155	13 781	-2 379	-14,7%
- Actépargne 2	1 878 249	1 971 968	93 719	5,0%
- Livret Jeun'Avenir	62 109	65 946	3 837	6,2%
- Livret RM	22 248	22 691	442	2,0%
- Passerelle	36 063	56 507	20 444	56,7%
- LFM PER'FORM	162	2 640	2 479	1 533,0%
- Confort Obsèques	1884	1862	-23	-1,2%
- R4	377 939	355 151	-22 788	-6,0%
PM en UC	393 773	523 829	130 056	33,0%
- Actépargne 1	6 062	6 437	375	-6,2%
- Actépargne 2	364 750	457 899	93 150	25,5%
- Livret Jeun'Avenir	10 466	13 558	3 092	29,5%
- Livret RM	2 533	3 297	764	30,2%
- Passerelle	9 920	37 574	27 654	278,8%
- LFM PER'FORM	43	5 063	5 021	11 780,1%
Total PM	7 162 479	7 237 016	74 537	-1,0%
Réserve de capitalisation	145 206	148 311	9 625	7,1%
PSAP	142 999	136 792	-6 207	-4,3%
PGG	0	0	0	ns
PAF	0	0	0	ns
PRE	0	0	0	ns
Provision Garantie Plancher	5 713	4 231	1 482	-25,9%
PGP en cas de vie	5	1	-4	-88,7%
PGP en cas de décès	5 709	4231	-1 478	-25,9%
dont DGP "classique"	2 972	2030	-942	-31,7%
dont provision passerelle	2 741	2 201	-539	-19,7%

PGG

Aucune Provision Globale de Gestion (PGG) n'a été dotée en 2020.

PPAE

	31/12/2020	Reprise	01/01/2021	Dotation	31/12/2021
PPAE (en K€)	224 492	-48 153	176 339	65 653	241 992
PPAE / PM en Euros (en%)	3,32%		2,59%		3,60%

La Provision pour Participation aux Excédents est de 242 M€ à la fin de l'exercice 2021. La dotation à la PPAE est de 65,6 M€ fin 2021, contre 66,5 M€ à fin 2020.

L'application des taux de revalorisation des contrats décidés par le Conseil d'Administration de décembre 2021 générera une reprise à la PPAE de 44,7 M€, au 1er janvier 2022, pour servir la revalorisation des contrats.

PGP

La Provision pour la Garantie Plancher (PGP, hors produit Passerelle) a diminué en 2021 de 0,9 M€ pour atteindre 2 M€.

Cette baisse est due à la hausse de valeur des UC du portefeuille en 2021.

PROVISION POUR GARANTIE PLANCHER PASSERELLE

Cette provision correspond à la garantie en cas de décès et de vie au terme sur le produit Passerelle. La provision est d'un montant de 2,2 M€ à la clôture 2021, en baisse de 0,5 M€ par rapport à 2020 en raison de la bonne tenue des marchés action.

PRE

Le risque d'exigibilité correspond au risque que l'entreprise d'assurance ne soit plus en mesure d'honorer ses engagements, en cas d'augmentation rapide du rythme de règlement des sinistres et/ou des rachats.

Cette Provision pour Risque d'Exigibilité est destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Les actifs de la mutuelle référencés conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances font apparaître, au 31 décembre 2021, une plus-value latente globale. Il n'y a pas lieu de constituer de PRE.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges (en M€)	2020	2021	Variation
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1,9	1,9	0,0
Provisions pour litiges et risques et charges	8,5	9,4	0,9
TOTAL	10,4	11,3	0,8

Les principales provisions pour risques et charges sont :

- Une provision pour impôt d'un montant de 4,5 M€, suite au contrôle fiscal des exercices 2016-2017.
- Une provision d'un montant de 2,4 M€ concernant la fiabilisation et la complétude des données.
- Une provision d'un montant de 0,5 M€ dans le cadre de la restructuration de l'ensemble des agences du réseau commercial.

AUTRES DETTES

Autres dettes (en M€)	2020	2021	Variation
Dettes nées d'opérations directes	17,3	15,2	-2,1
Dettes nées d'opérations de réassurance	1,4	1,4	0
Dettes envers des établissements de crédit	0,0	0,9	0,9
Autres Dettes	177,5	183,0	5,4
Dépôts et cautionnement	152,6	152,5	-0,1
Personnel	6,1	5,8	-0,3
États et collectivités	6,4	6,2	-0,3
Provisions charges récupérables	3,7	3,7	0,0
Autres dettes	8,7	14,7	6,1
TOTAL	196,2	200,5	4,3

La variation de ce poste sur l'exercice 2021 s'explique par :

À noter que le délai moyen de paiement des fournisseurs de LFM en 2021 est de 16 jours.

^{+ 4,6} M€ comptes courant ouvert en 2021 entre La France Mutualiste et Média Courtage.

E LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 18 membres et est renouvelé par moitié tous les 3 ans. Un mandat d'administrateur dure 6 ans ; la dernière élection a eu lieu le 13 octobre 2020.

Le conseil s'est réuni 9 fois en 2021, avec un taux d'assiduité de 92,6% et a pris 51 décisions dont 40 d'ordre technique et administratif et 11 d'ordre financier.

Ainsi, au 31 décembre 2021, la composition du conseil d'administration est la suivante :

M. Dominique BURLETT,

Président,

Délégué à la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française).

M. Michel GEORGEL,

1er vice-président,

M. Jean BOULENC.

2^{ème} vice-président,

M. René PETER,

Secrétaire général,

Michel CHEMINAL
Jacques DESBOIS
Christian DUMONT
Sophie FISZMAN-SCHWERDORFFER
Anne GRANIER BLANC

Thibaut LALLEMAND
Michèle LEGENDRE

Florence LENDROIT
Bénédicte de LUZE
Alain MARAIS
Michel ROBERT
Suzanne ROLLET-BARLES

(démissionnaire à effet du 14/01/2022)

Amandine SERMESSE

François-André SIMON

A noter que Mme Sophie Fiszman-Schwerdorffer détient aussi un mandat d'administratrice au sein de « Maaf Santé », mutuelle du livre II.

Le conseil d'administration s'appuie sur les travaux préparatoires de plusieurs comités, dont le comité d'audit et des risques.

Ce comité présidé par un administrateur désigné par le conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2021. Il est composé de 5 administrateurs et s'est adjoint le concours d'un expert extérieur depuis le 1er novembre 2018.

Sur invitation du président du comité, participent aussi les responsables des 4 fonctions clé. Le président du conseil d'administration, le directeur général ainsi que d'autres salariés peuvent également être invités le cas échéant.

Le périmètre d'action du comité d'audit et des risques est le suivant :

- > Examen des comptes et audition des commissaires aux comptes,
- > Rapport de la fonction « Audit interne »,
- > Rapport de la fonction « Vérification de la conformité »,
- > Rapport de la fonction « Actuarielle »,
- > Cartographie des risques métiers et opérationnels,
- Analyse des projets de politiques réglementaires avant soumission à la validation du conseil d'administration
- > Suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et notamment :
 - . de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne,
 - . du contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes.

Il rend compte de sa mission au conseil d'administration et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

■ Formation du Conseil d'Administration

Afin de veiller à maintenir la compétence collective du Conseil d'Administration, des formations sont organisées régulièrement en interne comme en externe, notamment avec le concours de la FNMF et de l'IFPASS. Une attention particulière est portée aux nouveaux membres du conseil lors de leur première année de mandat. Ainsi, les formations ci-dessous ont été suivies par les Administrateurs en 2021:

- > L'investissement socialement responsable (ISR)
- > Bilan prudentiel
- **>** Entreprise responsable
- > Sécurité des systèmes d'information formation interne
- > Présentation des produits de la mutuelle (dont RMC) formation interne
- > LCB FT formation interne
- > Perspectives du marché actions Asie
- > Fondamentaux Solvabilité 2
- **)** ORSA
- > Réglementation des contrats mutualistes

L'ensemble des sommes versées en 2021 au titre du remboursement des frais de déplacements et de séjour et des indemnités allouées par l'assemblée générale aux membres du conseil d'administration est de 361 130 €.

Le Président a rendu fin juin 2021 le logement de fonction qui avait été mis à sa disposition depuis 2017, et qui faisait l'objet d'une convention réglementée.

Rémunération du dirigeant opérationnel

Aux termes des dispositions de l'article L.114-17 du Code de la mutualité, l'ensemble des rémunérations versées au dirigeant opérationnel au titre de l'année 2021 est de 232 973 €.

PÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET REGLÈMENTAIRE

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions de la législation : articles L.123-12 à L.123-22 du Code du commerce et dispositions particulières au secteur de la mutualité :

- Règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'ANC dans sa version consolidée et applicable au 31 décembre 2021
- Règlement CRC n°2007-10 du 14 décembre 2007 modifiant le Règlement n° 2002-06 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) du 12 décembre 2002, relatif au plan comptable relevant du Code de la mutualité et assumant un risque d'assurance.

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des mutuelles, unions et fédérations, ont été appliqués en respectant les règles de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception faite des changements introduits par la mise en œuvre des nouvelles réglementations.

Néanmoins, chaque fois que la compréhension des comptes le requiert, la méthode d'évaluation a été explicitée dans la présente annexe.

L'exercice comptable a une durée d'année civile de 12 mois.

BILAN ACTIF

A1 ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont inscrits au bilan pour leur prix de revient. Les dépréciations sont constatées par le biais d'amortissements calculés selon la méthode linéaire. La durée d'utilisation des logiciels est fixée à un an.

A2 PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les méthodes d'évaluation des placements immobiliers sont celles prévues par les dispositions réglementaires du Code des assurances (article R.343-10).

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition ou de revient.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement (article R.343-11 du Code des assurances).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

• structures : 1,00% linéaire pour les immeubles parisiens

1,25% linéaire pour les immeubles de province,

toitures: 2,50% linéaire,
ascenseurs: 4,00% linéaire,
chaufferie: 4,00% linéaire,
équipements divers 6,66% linéaire.

A2 AUTRES PLACEMENTS

Ils sont évalués et enregistrés comptablement sur la base de leur prix d'achat conformément aux dispositions de l'article R.343-10 du Code des assurances.

Néanmoins, les titres mentionnés à l'article R.343-9 du Code des assurances font l'objet d'une correction de valeur par amortissement de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle.

Les valeurs amortissables sont celles énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R.332-2.

La surcote ou la décote représente la différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre. Le calcul est actuariel pour les titres à taux fixes et linéaire pour les autres.

Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif (décote) et au passif (surcote) du bilan. La variation de l'exercice figure en « Autres produits » et « Autres charges » de placements au compte de résultat.

Les valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances et visées par le Règlement 2015-11 de l'ANC du 26 décembre 2015 332-5 doivent faire l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle du titre.

A2 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE (PDD)

> Constitution

Le caractère durable de la dépréciation s'apprécie en fonction de la classe d'actif du titre en situation de moins-value latente et de la capacité de la mutuelle à le conserver à moyen-long terme.

Dans le cas de La France Mutualiste, les classes d'actifs pouvant être soumis à la PDD sont au nombre de quatre :

- 1 L'immobilier,
- 2 Les BMTN indexés,
- 3 Les OPCVM obligataires et obligataires convertibles,
- 4 Les OPCVM actions.

Les critères pris en compte pour le calcul de la PDD sont explicités ci-après :

1 L'immobilier :

Concernant l'immobilier d'exploitation, la mutuelle estime pouvoir le conserver à long terme et ne juge donc pas nécessaire de constituer une PDD (cf. Annexe 2 point 1 de l'avis n°2002-F du 17 décembre 2002 du Comité d'urgence). Néanmoins, une provision pour dépréciation peut être constituée lorsque la moins-value comptable est de plus de 10% par rapport à la valeur d'expertise.

Quant à l'immobilier de rapport, la mutuelle a pour objectif de le détenir à long-terme (à plus de 10 ans). Dans ce cadre, seuls les immeubles destinés à être vendus à court-terme sont susceptibles d'être soumis à PDD. La valeur de recouvrement est alors établie en fonction de la valeur vénale des expertises réalisées par les cabinets extérieurs et de la rente locative (Annexe 2 point 4 de l'avis n°2002-F du 17 décembre 2002 du Comité d'urgence).

2 Les BMTN indexés :

L'ensemble des BMTN indexés ont une date de maturité (il n'y a pas de titres perpétuels) et comporte une garantie en capital au terme. Par conséquent, la mutuelle s'engage à porter ces titres jusqu'à leur terme et ne constitue donc pas de PDD.

3 Les OPCVM obligataires :

Un OPCVM obligataire est susceptible de faire l'objet d'une dotation à la PDD lorsqu'une moins-value latente apparaît pendant une période de 6 mois consécutifs.

Un prix objectif par titre est calculé en capitalisant le prix de marché du titre au 31/12 de l'année considérée au taux sans risque (TME) pendant 9 ans.

La PDD est dotée de la différence entre le prix objectif et le prix en valeur comptable, si celui-ci est supérieur au prix objectif.

3 Les OPCVM obligataires convertibles :

La méthodologie retenue pour les OPCVM convertibles est la même que celle retenue pour les OPCVM actions. Le titre est présumé éligible si une moins-value latente apparaît sur une période de 6 mois consécutifs et est supérieure à 20% multiplié par le delta (Δ) pour les marchés peu volatiles, 30% x Δ sinon. Le prix objectif est obtenu par capitalisation du TME augmenté de la prime de risque des actions multipliée par le Δ .

4 Les OPCVM actions :

Un OPCVM actions est présumé être éligible à la PDD lorsqu'une moins-value latente apparaît sur une période de 6 mois consécutifs et est supérieure à 20% de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatiles, 30% sinon.

Un titre est éligible si son cours moyen, moyenne arithmétique des 6 cours de clôture des 6 derniers mois de l'année, est en moins-value de plus de 20% (ou 30% en cas de forte volatilité des marchés) par rapport à la valeur comptable.

Un prix objectif par titre est calculé en capitalisant pendant 9 ans le prix de marché du titre à la fin de l'exercice concerné. Le taux de capitalisation retenu se décompose entre le TME et une prime de risque.

La PDD est dotée de la différence entre le prix objectif et le prix en valeur comptable, si celui-ci est supérieur au prix objectif.

Cette méthodologie a été validée par le cabinet Mazars, Commissaire aux comptes de la mutuelle.

> Conditions de reprise de provision

Compte tenu des caractéristiques de constitution des provisions pour dépréciation durable, les reprises de provision sont constatées en prenant notamment en compte les mêmes critères que ceux initialement retenus pour constater la dotation.

En particulier l'amplitude et la durée de la remontée des valeurs doivent être prises en compte.

A3 PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFÉRENTES AUX OPÉRATIONS EN UNITÉS DE COMPTE

Ces placements figurent au bilan pour la valeur connue au jour de l'inventaire conformément à l'article R.332-5 du Code des assurances.

A6 CRÉANCES

Elles comprennent principalement :

- les créances sur opérations d'assurance (cotisations échues non recouvrées et cotisations restant à émettre),
- > les créances sociales et fiscales,
-) les autres créances.

Les créances dont le recouvrement est douteux font l'objet d'une provision pour dépréciation.

A7 COMPTES DE RÉGULARISATION

Ils comprennent principalement les intérêts et loyers acquis non échus, les frais d'acquisition reportés et les décotes obligataires.

BILAN PASSIF

B1 FONDS PROPRES

Ils sont composés du fonds d'établissement et de développement, de la contrepartie du legs consenti, des autres réserves (dont la réserve de capitalisation et la réserve pour fonds social) et du résultat de l'exercice.

Réserve de capitalisation (inclus dans le B1c)

Cette provision est destinée à lisser les résultats financiers des placements obligataires, en cas de variations de taux.

Calculée conformément à la réglementation, cette réserve est mouvementée par :

- une variation dite « technique » correspondant aux plus ou moins-values constatées lors de la cession de produits obligataires amortissables gérés en direct,
- une variation dite « non technique » précisée par arrêté du 22 décembre 2010 venant modifier l'article
 A.212-19 du Code de la mutualité. Cette variation non technique, de sens opposé à la variation technique,
 correspond au tiers de cette dernière. Elle est destinée à compenser le fait que les variations de réserve de capitalisation ne sont plus admises dans la détermination du résultat fiscal, selon la fiscalité de droit commun.

Grâce à ce mécanisme, l'impôt généré par les plus-values obligataires provoque une moindre dotation à la réserve de capitalisation mais n'a pas d'impact sur le résultat comptable.

Conformément à l'article R.212-11 du Code de la mutualité, la réserve de capitalisation est admise en représentation de la marge de solvabilité.

■ Réserve pour fonds social (inclus dans le B1c)

La réserve pour fonds social correspond au fonds social institué par les statuts de la mutuelle.

B2 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions techniques visées à l'article R.343-3 du Code des assurances et concernant les opérations relatives aux branches 20 (Vie—Décès) et 22 (Assurances liées à des fonds d'investissement) exercées par la mutuelle sont les suivantes :

- la Provision Mathématique (PM),
- la Provision Globale de Gestion (PGG),
- la Provision pour prestations A Payer (PSAP),
- la Provision pour Participation Aux Excédents (PPAE),
- la Provision pour Aléas Financiers (PAF),
- la Provision pour Risque d'Exigibilité des engagements techniques (PRE),
- la réserve de capitalisation.

Provision Mathématique (PM)

Selon l'article R.343-3 du Code des assurances, la Provision Mathématique est la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par la mutuelle d'une part et par les membres participants ou souscripteurs de contrats d'autre part.

Elle est calculée dans le respect des articles suivants du Code des assurances et de la Mutualité :

- A.331-1 : taux technique et table de mortalité de provisionnement,
- Directive 2004/113/CE transposée dans le Code des assurances (L.111-7, A.111-5 et A.111-6) de la Mutualité (L.112-1-1) : précisions sur la table de mortalité de provisionnement.

Provision Globale de Gestion (PGG)

L'article R.343-3 prévoit la constitution d'une Provision Globale De Gestion (PGG) destinée à couvrir les charges de gestion futures qui ne seraient pas couvertes par ailleurs.

> Provision pour prestations à payer (PSAP)

Cette provision correspond pour partie aux arrérages de rentes RMC émises en fin d'année et payées au 1er janvier suivant, ainsi qu'aux prestations émises dans l'année et non encore payées.

> Provision pour Participation Aux Excédents (PPAE)

Selon l'article R.343-3, la Provision pour Participation Aux Excédents est le montant de Participation Aux Excédents attribuée aux membres participants et bénéficiaires de bulletins d'adhésion ou de contrats collectifs lorsque ces excédents ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

Le calcul de la PPAE s'effectue conformément aux règlements mutualistes des produits. La méthode de répartition des produits financiers retenue par la mutuelle est harmonisée avec celle retenue par la réglementation dans le cadre de la vérification de la PAE minimum réglementaire (articles D.223-3 et suivants du Code de la mutualité).

> Provision pour Risques d'Exigibilité (PRE)

Elle est constituée lorsque la valeur des placements mentionnés à l'article R.343-10 du Code des assurances (actions, immeubles, ...) est en situation de moins-value latente globale.

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- pour les valeurs mobilières cotées, les titres cotés et les parts d'OPCVM, la valorisation retenue est le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date,
- pour les titres non cotés, leur valeur vénale est retenue,

• pour les actifs immobiliers, la valorisation retenue est basée sur l'expertise quinquennale ou l'estimation annuelle certifiée.

La PRE est une provision technique qui figure au passif du bilan dans la rubrique "Autres provisions techniques".

Provision pour Aléas Financiers (PAF)

La provision pour aléas financiers est régie par les articles R.343-3 du Code des assurances et A.212-14 du Code de la mutualité. Selon l'article A.212-14, une provision pour aléas financiers, destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif, doit être constituée lorsque les intérêts techniques garantis sont globalement supérieurs à 70% du taux de rendement des actifs.

B6 PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES

Cette ligne est constituée de provisions telles que celles pour la médaille du travail, pour indemnités de fin de carrière, charges exceptionnelles...

B9 DETTES

Elles comprennent pour l'essentiel :

- · les comptes courants créditeurs ouverts auprès des établissements bancaires,
- les dettes sociales et fiscales,
- les dettes envers les locataires.

B10 COMPTES DE RÉGULARISATION

Ils comprennent principalement les surcotes obligataires.

COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont présentées par destination. Les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés. Les autres charges sont affectées en fonction de clés de répartition.

Pour l'établissement des comptes, les frais généraux sont ventilés selon sept destinations ci-après :

Les frais d'acquisition des contrats (E7a)

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges liées à l'acceptation des risques d'assurance.

Sont considérés comme frais d'acquisition les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits, les commissions.

■ Les frais d'administration (E7b)

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission. Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors prestations et les frais de contentieux liés aux cotisations.

■ Les frais de prestations (inclus dans E5)

Les frais de prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'une prestation (rachat, décès...).

Les frais de gestion des placements (inclus dans E9a)

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placement.

Ces coûts proviennent des coûts informatiques, comptables et logistiques, service financier interne... Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière.

Ils comprennent également les éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

■ Les autres charges techniques (E11)

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement, ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment.

Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts des directions rattachées à la Direction Générale, à la Comptabilité générale et au Contrôle de Gestion.

■ Charges non techniques (F7b)

Il s'agit des charges qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance.

■ Charges exceptionnelles (F9b)

Ce sont des charges qui ont un caractère non récurrent et qui sont étrangères à l'activité d'assurance.

ALLOCATION DES PRODUITS FINANCIERS AUX COMPTES NON-TECHNIQUES

Les produits et charges des placements sont enregistrés dans le compte technique non vie et une fraction de ces produits nets de charges est allouée au compte non technique.

Le montant des produits transférés au compte non technique est calculé selon la proportion des placements qui ne sont pas représentés par des provisions techniques.



www.lafrancemutualiste.fr

Suivez-nous!









